



Strasbourg, le 5 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Trophées des mobilités actives du Grand Est

Valoriser les aménagements et démarches en faveur de la pratique des modes actifs de déplacement

Dans le cadre du plan régional Santé Environnement (PRSE), l'association *Vélo et mobilités actives Grand Est* organise, en lien avec la DREAL Grand Est, les **Trophées des mobilités actives du Grand Est**.

Le développement des déplacements actifs (marche, vélo, etc.) est bénéfique pour la santé et passe nécessairement par des aménagements et un urbanisme spécifiques. Les Trophées des mobilités actives du Grand Est visent à promouvoir cette culture auprès des acteurs et des aménageurs du Grand Est avec deux objectifs : **favoriser la pratique des modes actifs de déplacement et promouvoir les expériences positives et les projets urbains ou de reconfiguration de voirie**.

Il s'agit notamment de :

- valoriser les réalisations qui ont facilité et favorisé la pratique des mobilités actives,
- diffuser les « bonnes pratiques » afin d'inciter à penser différemment l'aménagement des espaces publics et leur organisation fonctionnelle et d'appréhender les mobilités en intégrant les enjeux climatiques et les nécessaires changements de nos comportements,
- agir sur la qualité de l'air et sur le bruit par la réduction des déplacements motorisés, en favorisant la mobilité douce et les modes actifs pour les déplacements de courtes distances,
- encourager la pratique des mobilités actives pour lutter contre la sédentarité et le manque d'activités physiques, facteur du développement de certaines pathologies.

L'objectif est donc de diffuser de nouvelles solutions pour, *in fine*, développer les mobilités actives et le report modal sur les courtes distances. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan régional Santé Environnement (PRSE) par :

- la prise en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les projets d'urbanisme afin de procurer un cadre de vie et de travail favorable à la santé,
- le développement des mobilités actives afin de réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses et préserver l'environnement et la santé.

La gestion des déplacements est un enjeu majeur du développement urbain et de son étalement. Si la voiture particulière a largement orienté le développement des territoires depuis les années 60, les besoins de déplacements motorisés doivent aujourd'hui être limités pour s'articuler avec les ambitions durables des territoires et les objectifs de lutte contre les nuisances (pollution, le bruit, réchauffement climatique, etc). Le rééquilibrage des différents modes de déplacements en faveur des modes actifs est aujourd'hui indispensable.

Modalités pratiques :

Les projets doivent concerner des **aménagements de voirie, d'espaces publics, de quartiers**, favorisant la pratique des mobilités actives.

Les **équipements proposés pour le stationnement des vélos et autres moyens de déplacement non motorisés**, dans l'espace public, les gares, les pôles d'activités ou encore dans l'habitat peuvent également faire l'objet de projets.

Les **démarches d'incitation à la pratique des mobilités actives** sont concernées si elles ne se limitent pas à la seule diffusion de supports de communication. Elles devront nécessairement intégrer des actions concrètes de terrain pour modifier les habitudes et comportements de déplacement.

Les projets peuvent concerner un site donné (gare, centre-ville, école, entreprise, pôle administratif, zone d'emplois, etc.), ou des axes de voirie (des quartiers, des lotissements, etc.), éventuellement à l'échelle intercommunale.

Ces Trophées s'adressent aux collectivités, aux personnes morales ainsi qu'aux entreprises.

Il existe plusieurs catégories de trophées selon la taille des territoires.

Calendrier :

- **5 juin 2018** : lancement des Trophées dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable
- **30 septembre 2018** : date limite de remise des dossiers
- **Fin novembre** : remise des Trophées

Site Internet :

Retrouvez toutes les informations et les principales données utiles sur le site des Trophées :

<https://mobilites-actives-grand-est.com>

Contacts presse :

Préfecture de la région Grand Est : Aurélie CONTRECIVILE - 03 88 21 68 77 – aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Contact Association Vélo et mobilités actives Grand Est : Nicolas POULOUIN – coordinateur régional 03 87 64 57 48 - 06 41 18 61 39 - vma.grand-est@orange.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est : Pauline BELTZ - 03.83.39.29.94 - ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Grand Est : Gaëlle TORTIL-TEXIER - 03 88 15 69 84 - gaelle.tortil-texier@grandest.fr

ANNEXE

Le **plan régional Santé Environnement** est co-piloté par le préfet de région et les services de l'État associés, le directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est et le président de la région Grand Est : **PRSE Grand Est**

L'association **Vélo et mobilités actives Grand Est** est une association d'usagers pratiquant des modes actifs, qui entend mobiliser les acteurs publics, privés et les habitants de la région Grand Est pour le développement des aménagements permettant de se déplacer en sécurité par des moyens respectant notre environnement et compatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique et l'avenir des générations futures.

Quelques définitions

- Les **mobilités actives** s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à assistance électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés, ou encore avec la voiture individuelle.
- Les **mobilités utilitaires** s'entendent comme tous les déplacements réalisés de manière régulière (quotidienne, hebdomadaire) ou occasionnelle, pour différents motifs : se rendre à son travail, à son lieu d'études, à un rendez-vous, faire ses achats, voir ses proches, des amis, activité de loisirs, événements culturels ou autres.
- Les **déplacements de courtes distances** : praticables au quotidien, de 1 à 2 km à pied ou à vélo, jusqu'à 5 à 6 km à vélo, voire 8 à 10 km pour des vélos à assistance électrique.
- **L'intermodalité** : déplacement combinant plusieurs solutions de transport (multimodalité), associé notamment à du rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, des stationnements adaptés, des services, etc.

Principaux freins à l'usage du vélo

Les principaux freins avancés par les usagers quant à l'utilisation du vélo pour leurs déplacements sont :

- la **sécurité** sur les voies routières,
- les difficultés de **stationnement** au domicile, sur son lieu de destination, en ville,
- le **vol** des vélos,
- le relief ou les efforts à fournir,
- les intempéries.

S'il peut sembler difficile d'intervenir sur le relief et la météo, un bon équipement, un peu de pratique et une bonne information, notamment sur le volet santé, peuvent faire tomber ces deux obstacles bien souvent avancés par « commodité ».

Le but des trophées est notamment de valoriser les actions et aménagements mis en œuvre pour **lever ces freins**.

